



## *Académie des sciences d'outre-mer*

### *Les recensions de l'Académie*<sup>1</sup>

***De l'utilité d'un droit international en matière de terrorisme nucléaire***

***maritime / Frédérique Vallon***

**éd. Publibook, 2012**

**cote : 58.811**

Terrorisme nucléaire maritime, ces trois mots évoquent des risques graves connus du grand public : leur cumul signale l'apocalypse. L'Editeur EPU nous rassure, il ne s'agit pas d'une nouvelle prédiction à fort tirage de la fin du monde, mais du résultat d'un travail sérieux de plusieurs années couronné par une thèse de doctorat, reproduite presque in extenso.

Existe-t-il un cadre juridique pertinent en matière de terrorisme nucléaire maritime ? Diplômée en droit nucléaire, droit de la mer en nombreux droits internationaux, sauf peut-être le droit spatial, F. VALLON a tous les atouts pour répondre sérieusement à cette question. Comme il n'y a pas encore un code légal pour l'espace-temps, la juriste internationale a choisi l'appui du philosophe Michel SERRES qui a l'avantage de connaître les mathématiques, les sciences et la marine, comme nombre de théories fondamentales à commencer par les siennes. La théorie du tiers point est ainsi préférée pour servir de fil rouge à l'exposé doctoral, avant la mécanique quantique relativiste, la chromodynamique quantique, la relativité généralisée ou la relativité restreinte. C'est la pratique de cette dernière à travers l'équivalence masse-énergie qui permet de mieux évaluer la nocivité des diverses formes de terrorismes nucléaires.

La lecture des 353 pages de l'ouvrage de F. Vallon s'avère difficile avec quelques discontinuités ou quelques changements de sujet inattendus. Un exégète du philosophe trouve dans l'œuvre de M. SERRES « désordre permanent, interruptions en cascade, textes cachés servant de bases à des analyses en couches de plus en plus complexes... ». Les dents de scie du fil rouge de l'exposé sont peut être liées à quelques réminiscences de l'œuvre du philosophe, mais ne vont pas jusqu'à relever de la géométrie fractale ; la table des matières est parfaitement cohérente et la difficulté d'interprétation rapide du texte vient de la compilation de près de 700 publications citées, de la saisie d'une centaine de sites internet, revues, interviews, films et émissions radio ajoutés aux documents de base du droit déjà existant en matière de terrorisme prélevés dans les meilleures bibliothèques en Europe ou en Amérique. Nous avons affaire à un document sérieux, résultat de recherches approfondies qui expose un problème grave et qui sera bien utile à des générations d'étudiants.



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).  
Basé(e) sur une oeuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## *Académie des sciences d'outre-mer*

Après avoir subi l'avis obligatoire du Principe de Précaution « la Faculté n'entend donner aucune approbation, ni improbation... », l'auteur nous confie son implication dans l'Association internationale du droit nucléaire comme son attention au contexte de son sujet, mondialisation et gouvernance mondiale par les multinationales, détentrices des richesses : elle cite à propos René REMON qui a souligné dans son « Regard sur le Siècle » l'évasion du contrôle de l'état et le transfert du pouvoir dans les mains de ces multinationales, peu accessibles dans leurs paradis fiscaux. Les moyens peuvent ainsi être réunis en captant ces liquidités financières à travers tous les aspects de la corruption ; mafias, pays voyous, groupes terroristes sont autant de clients potentiels.

Le terrorisme islamique alimenté au cœur des flux financiers des champs pétroliers a su réunir des moyens puissants et des stratégies inattendues des acteurs, servies par le fanatisme religieux. Le bilan des nationalités des auteurs des attentats du 11 septembre 2001 est éloquent avec 16 ressortissants d'Arabie saoudite, 2 ressortissants des Emirats arabes unis, 1 égyptien et 1 libanais. Cette apogée du terrorisme au début du 21ème siècle, avec les cibles emblématiques des deux tours du Manhattan et du Pentagone est souvent utilisée dans l'ouvrage ; néanmoins, elle n'entre pas dans la catégorie du terrorisme nucléaire. L'auteur considère donc avec raison dans ses « prolégomènes » les mines uranifères africaines.

Arrive aussi le cas des armes de destruction massive, tellement redoutées au lendemain du 11 septembre 2001, mais avec un mauvais modèle hérité de... 1939. En l'absence d'Uranium très enrichi et un an avant la première production de plutonium, les premiers calculs de masses critiques avec de l'Uranium peu enrichi aboutissent à des explosifs très lourds (des dizaines de tonnes) transportables uniquement dans les soutes des navires. C'est pourquoi la première lettre d'Einstein au Président des Etats-Unis (du 2 août 1939, transmise le 14 octobre) envisageait un transport maritime de l'arme nucléaire. La légende s'est transmise, mais l'explosion n'est pas prouvée et les seuls risques des « bombes sales » sont la dissémination et la pollution, générant des dommages très inférieurs à la dissémination de germes bactériologiques.

Suivant cet avant-propos l'introduction expose quelques connaissances de base bien utiles au lecteur, séparant actes et motifs dans le terrorisme. Dans l'excellent exemple de la résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU, au lendemain de l'attentat du 21 septembre, tout acte de terrorisme international est une menace pour la paix et la sécurité internationale. La stratégie de l'administration Bush, axe du mal et guerre aux pays supposés détenteurs d'armes de destruction massive n'est pas reconnue par la France, membre permanent du Conseil de Sécurité avec droit de veto. Dans le cas de l'armement nucléaire, l'Irak a renvoyé l'Uranium enrichi qu'il avait accumulé avant 1994 comme en attestent les rapports et le bulletin trimestriel de l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique). Le contrôle de l'agence de Vienne exercé dans le cadre du TNP (traité de non-prolifération) s'est avéré exemplaire. Après avoir constaté que les réserves d'Uranium enrichi étaient déplacées d'une base militaire à une autre avant leur arrivée, les experts ont surveillé depuis un château d'eau les déplacements des camions à une sortie de la base à l'opposé de l'entrée principale. Contournant la base au lieu d'entrer, ils ont réalisé un parfait « flagrant délit » du droit nucléaire international en s'emparant de l'Uranium enrichi. Peu après, les inspecteurs de l'AIEA embarquent les châteaux de plomb contenant les matières nucléaires sur des Antonov



## *Académie des sciences d'outre-mer*

à l'aéroport de Bagdad à destination d'Ekaterinbourg et Semipalatinsk. Nous ne savons pas si les autorisations de survol avec des matières nucléaires ont été demandées aux pays situés entre l'Irak et l'URSS, en conformité avec le TNP, largement étudié par l'auteur. Malheureusement, l'administration Bush après 2001 exercera toutes les pressions possibles pour protéger l'argument des armes de destruction massive et pas seulement dans le domaine nucléaire.

Le transport de quantités considérables d'uranium non enrichi ne semble pas envisagé par le terrorisme, car l'enrichissement demande du temps, est coûteux et l'approche des centres de traitement est facilement identifiable. Les terroristes savent parfaitement que la dissémination de produits nucléaires nocifs et encore plus celle de germes bactériologiques s'inscrivent dans leur logique d'efficacité à court terme. En revanche, l'auteur souligne avec raison les spécificités de premier terrorisme actuel, le terrorisme islamique combinant fanatisme religieux, corruption et soutien financier important des banques islamiques.

Les « prolégomènes » et l'introduction suivis de généralités indispensables concernant terrorisme, sectes, islamisme et géopolitique du terrorisme préparent ainsi, à quelques exceptions près, la lecture des deux excellents livres qui suivent ; une pédagogie propice aux lecteurs comme aux étudiants diminue après une définition du terrorisme présent la complexité du triplet terrorisme nucléaire maritime en séparant les variables des couples terrorisme-nucléaire et terrorisme-maritime, sans oublier l'histoire et les racines du terrorisme.

Le risque de détournement des matières fissiles est bien identifié dans l'ouvrage. Il a été considéré par l'AIEA à ses débuts. En tête, le prélèvement du Plutonium produit par les centrales civiles est formellement interdit. Le rechargement en combustible est le moment le plus favorable et ces manœuvres se déroulent depuis longtemps sous le contrôle des inspecteurs de l'AIEA. Quelques états sont néanmoins sortis illégalement du TNP pour mettre la collectivité devant le fait accompli, quand ils n'ont pas été alimentés illégalement par des états membre du conseil de Sécurité (en commençant le tableau d'honneur à partir de 1970).

La stratégie de l'Inde, celle du Pakistan puis de la Corée du Nord donnent des idées à d'autres pays abritant un terrorisme rampant. L'Iran ambitionne le rang de première puissance du golfe et ne peut accepter son infériorité au Pakistan, ses tentatives d'enrichissement de l'Uranium étant signalées par les inspecteurs depuis un quart de siècle, mais ne sortant des bureaux des gouverneurs que depuis 10 ans.

L'évasion des matières nucléaires et de divers dispositifs lors de l'effondrement de l'URSS en 1990 se fait par les frontières Sud de l'URSS, allant de l'Arménie au Kazakhstan, mais aussi par les frontières à l'Ouest. Les bombes atomiques entreposées en Ukraine et non entretenues n'ont été restituées que 5 ans plus tard, quand les financements européens ont motivé les parlementaires de ce pays. Des quantités de centrifugeuses de mauvaise qualité ont été échangées par les pilliers des entrepôts désaffectés et des pourvoyeurs du terrorisme islamique. Un seul cas de fraction de masse critique en uranium 235 saisie par la police



## *Académie des sciences d'outre-mer*

tchèque en 1995 et relevé par l'auteur illustre bien une situation apparemment maîtrisée aujourd'hui.

Le « terrorisme nucléaire » à l'échelle d'une bombe atomique ne semble pas possible actuellement et seule la dissémination des matières nucléaires est à redouter. Elle est cependant moins efficace et plus difficile à manipuler que les armes chimiques, bactériologiques ou l'option du cyber-terrorisme.

De nouveaux détecteurs (développés initialement pour localiser les mines ne contenant pas de métal) peuvent maintenant reconnaître à diverses échelles matières nucléaires ou drogues auprès des portiques des aéroports ou dans les containers débarqués dans les ports.

De la piraterie au terrorisme maritime actuel, l'état des lieux est bien mené avec des dispositions légales internationales pertinentes. Ce droit est interpellé par le cas des navires français impliqués dans l'opération Atalanta sous l'égide de l'U.E. qui ont bien arrêté les pirates de Somalie, mais ont suscité une condamnation de la Cour Européenne des Droits de l'Homme... En ce qui concerne le passage Nord-Ouest, les risques ne sont pas immédiats pour l'hémisphère Nord, encore que les fonds sous-marins semblent regorger de richesses ; les champs d'exploitation seraient déjà balisés par les pavillons métalliques déposés par les sous-marins atomiques des pays voisins.

Notant l'existence de la loi du plus fort dans la législation internationale, l'auteur conduit une revue exhaustive de l'ensemble des traités et conventions relevant du droit international applicables au terrorisme nucléaire et maritime. Nous lui souhaitons de persévérer pour enrichir la réglementation internationale d'un traitement préventif du terrorisme et de renforcer des mesures punitives de dissuasion.

Dans ses prochaines actualisations, au moins sur la partie nucléaire, des contacts approfondis avec les scientifiques du CEA, du CNRS (IN2P3) du CERN, des laboratoires de l'AIEA à Vienne (et Seibersdorf) pourraient renforcer les argumentations.

Ce premier essai de Frédérique Vallon, fruit d'un long travail, sera utile aux étudiants, aux juristes, aux diplomates concernés et aux journalistes. Fidèle à son mentor philosophe qui conseille dans son dernier ouvrage « de prendre la nuit étoilée, plutôt que le jour, comme modèle de notre savoir », elle pourra développer ses prochaines thèses à partir des publications scientifiques que les médias conservent dans des sites obscurs.

**Jean-Noël Capdevielle**